

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue de Théologie et de Philosophie |
| Herausgeber: | Revue de Théologie et de Philosophie |
| Band: | 36 (1986) |
| Heft: | 3 |
| Artikel: | Regards neufs sur la théologie pastorale d'Alexandre Vinet |
| Autor: | Reymond, Bernard |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-381314 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REGARDS NEUFS SUR LA THÉOLOGIE PASTORALE D'ALEXANDRE VINET

BERNARD REYMOND

Les œuvres d'Alexandre Vinet (1797-1847) comptent 32 volumes (34 si l'on inclut un recueil de *Poésies* et l'édition toute récente des aphorismes tirés de ses agendas). Deux d'entre eux sont consacrés à la théologie pratique: *Théologie pastorale ou théorie du ministère évangélique* et *Homilétique ou théorie de la prédication*. Le premier a fait la célébrité de son auteur dans ce domaine; il a connu quatre éditions (1850, 1854, 1889, 1942) et l'on s'en arrache aujourd'hui encore les exemplaires qui reviennent en circulation. Le second (édité en 1853) est presque tombé dans l'oubli, mais demeure dans notre langue le plus recommandable parmi les ouvrages protestants consacrés à l'art de la chaire.

Pendant près d'un siècle, orthodoxes et libéraux ont considéré la *Théologie pastorale* de Vinet comme le meilleur manuel de cette discipline qui existait dans notre aire linguistique. En 1937, lors de la célébration du centenaire de l'arrivée de Vinet dans la chaire de théologie pratique de l'Académie de Lausanne, Wilfred Monod releva fortement qu'il restait «unique par sa valeur intrinsèque»¹. C'est une prouesse rare pour un ouvrage de ce genre, surtout dans la période contemporaine, avec l'accélération constante qu'elle impose à l'histoire. Les orateurs qui l'ont célébrée en 1937 n'ont cependant pas remarqué que cette prouesse repose sur un double paradoxe.

Premier paradoxe:

L'un des ouvrages les plus durablement célèbres de Vinet est en même temps l'un des plus mal ficelés. Vinet n'avait probablement pas même songé que son enseignement ferait date dans ce domaine et n'avait pas pensé à publier quoi que ce soit dans ce domaine. La *Théologie pastorale* et l'*Homilétique* sont toutes deux des reconstitutions. Les amis de Vinet en ont établi le texte après sa mort, sur la base de notes manuscrites de sa plume, mais aussi de cahiers d'étudiants. Du point de vue de la forme littéraire, le résultat est souvent médiocre. Nombre de pages qui ne sont manifestement pas de la main de Vinet sont ternes, ennuyeuses, mal écrites. Comparées aux textes qu'il avait préparés lui-même pour l'édition, ces pages sont de Vinet, mais sans son style, sans sa griffe. De plus, les diverses parties de la *Théologie pastorale* sont mal

¹ *Revue de théologie et de philosophie*, Lausanne 1937, p. 46.

équilibrées, en particulier la troisième, consacrée à la «vie pastorale»; les sections sur le culte et sur la «catéchisation» sont d'une faiblesse et d'une indigence qui étonnent.

D'ordinaire, les grands maîtres en théologie pratique se sont imposés par leur rayonnement pastoral. L'influence personnelle de Vinet sur ses étudiants fut déterminante pour bon nombre d'entre eux. Ses auditeurs les plus occasionnels n'ont pas manqué, eux non plus, de relever la chaleur et la densité de son enseignement reçu en direct. Mais au total, auditeurs et étudiants de ses cours à l'Académie de Lausanne ne représenterent jamais qu'une ou deux centaines d'individus au plus. Ils n'auraient jamais suffi à faire la réputation de Vinet dans ce domaine. Le premier paradoxe est donc bien qu'elle tient à cet ouvrage-là. Véritable succès de librairie en dépit de sa forme déficiente, il a été lu et relu par des milliers de lecteurs, surtout de pasteurs, pendant plusieurs générations successives.

Second paradoxe:

Vinet s'est imposé comme un maître en théologie pastorale sans avoir lui-même jamais été pasteur, et en ayant toujours écarté la possibilité concrète de le devenir. Comme beaucoup de ses condisciples, il était entré en théologie sans répondre véritablement à une vocation, mais plutôt dans la perspective d'une sorte de fonctionnariat ecclésiastique. Le pastoraat constituait alors une situation socialement honorable. Mais les études de théologie n'y conduisaient pas nécessairement. Un certain nombre d'étudiants sortant de l'auditoire de théologie investissaient finalement les acquis de cette formation dans d'autres activités culturelles ou administratives. Vinet avait donc pu commencer de telles études en tout bien, tout honneur, mais sans motivations apostoliques particulières.

Une fois ses études accomplies, de manière d'ailleurs fort sommaire (la formation théologique d'expression française se montrait alors particulièrement peu exigeante), Vinet devint «ministre impositionnaire», comme la très grande majorité de ses condisciples: ils recevaient l'imposition des mains lors d'une cérémonie de consécration au ministère pastoral et pouvaient désormais poser leur candidature pour une charge paroissiale. Mais devenu maître de français à Bâle à l'âge de vingt ans déjà (avant d'avoir passé ses derniers examens de théologie), puis professeur de littérature en l'Université de cette ville dès 1820, il déclina dès lors toutes les offres qui lui furent faites d'entrer dans un ministère réellement pastoral et paroissial.

Chaque fois que, dans ses lettres, Vinet a fait allusion à une telle éventualité, il l'a aussitôt écartée, et a prétendu qu'il se jugeait indigne et incapable d'assumer une telle charge. Ses divers biographes et commentateurs se sont d'ordinaire contentés d'enregistrer ces raisons et les protestations d'humilité qui les accompagnent souvent. Mais cette humilité ne convainc pas entièrement. Sur ce point-là, Vinet n'a probablement pas cessé de se duper lui-même.

Il doit avoir travesti en hésitations et en protestations d'incapacité spirituelle un désir qu'il n'osait peut-être pas s'avouer à lui-même: celui de *ne pas* devenir pasteur de paroisse.

Ces mêmes biographes et commentateurs n'ont en revanche pas assez remarqué un autre fait: malgré sa propension caractérielle à l'hésitation et son incapacité presque névrotique à prendre des décisions de carrière, Vinet n'a pas hésité bien longtemps à répondre à l'appel que l'Académie de Lausanne lui adressa en 1837 de venir occuper sa chaire de théologie pratique; c'est même le seul appel entraînant un changement de situation auquel il ait volontairement donné suite entre l'âge de 20 ans et sa mort. Comme certaines de ses lettres permettent de le pressentir subrepticement en filigrane, cette charge de professeur, plus précisément de professeur d'homilétique dans son Académie d'origine, était la seule que, par devers lui, il espérait depuis longtemps.

Le second paradoxe est donc que Vinet ait fait date avec un enseignement dont il rêvait depuis longtemps, mais dont il n'avait jamais voulu mettre la matière à l'épreuve d'une pratique personnelle.

Pour une «nouvelle» prédication

Au moment de sa nomination, Vinet a-t-il assez songé au fait que cet enseignement devait couvrir toute la pratique du ministère pastoral, et non son côté oratoire seulement? Jusqu'au début du XIX^e siècle, c'est cet aspect-là du ministère qui retenait essentiellement l'attention des étudiants et de leurs professeurs chargés de les initier à la pratique du ministère². C'est aussi la seule activité pastorale dans laquelle Vinet pouvait se prévaloir de quelque expérience: pendant ses vingt années de séjour à Bâle, il occupa relativement souvent la chaire de l'Eglise française, ne fût-ce que pour rendre service aux pasteurs en exercice dans cette paroisse. En 1837, à part quelques brochures et articles, surtout en critique littéraire, et exception faite de son *Mémoire sur la liberté des cultes* (1826), il était essentiellement connu par son premier volume de sermons: *Discours sur quelques sujets religieux* (1832). Aussi les auditeurs de son discours d'installation dans la chaire de théologie pratique de l'Académie de Lausanne³ ne durent-ils pas être surpris qu'il le consacrât tout entier aux seuls problèmes de l'homilétique, sans aucune allusion aux autres aspects de la théologie pastorale. Les documents à notre disposition montrent qu'ils ne remarquèrent même pas ce parti-pris.

En revanche, ils furent d'emblée attentifs à la manière dont Vinet situait la «nouvelle prédication» (comme on dirait aujourd'hui) de son temps. Il parlait de l'influence du Réveil sur elle comme d'une nouvelle réformation. La prédication, disait-il en évoquant sa destinée pendant les premières décennies du

² Voir nos deux articles: «Jalons pour une histoire des théologies pastorales d'expression française», *ETR* 1984, pp. 53-59 et 181-191.

³ Reproduit dans *Philosophie religieuse*, Lausanne 1918, p. 129-169. On le trouve aussi en appendice à son *Homilétique ou théorie de la prédication*, Lausanne 1853.

siècle, «remontait par l’Evangile jusqu’à des âges oubliés dont elle reproduisait la hardiesse, la véhémence et parfois la rudesse. Sous la robe de ministre du dix-neuvième siècle se révélait souvent un réformateur du seizième»⁴. Jamais, à Lausanne, on n’avait encore donné une telle caution académique au Réveil. Certains de ses adversaires n’ont pas manqué par la suite de le lui reprocher⁵. Vinet ne souscrivait pourtant pas sans réserves à la théologie revivaliste; dans son agenda, il notait non sans sévérité qu’elle «impose une marche au développement de la vie religieuse» et qu’avec elle «la religion du cœur devient une mécanique»⁶. Mais dans sa leçon inaugurale, laissant de côté de telles retombées obvies, Vinet préférerait mettre en évidence ce que la prédication de son siècle devait au Réveil:

- a) une foi plus vive chez les prédicateurs, un sens plus aigu de leur mission apostolique;
- b) une volonté plus ferme de prêcher «tout l’Evangile», le Réveil ayant redonné «une substance à ces mots, depuis longtemps vides et morts, de régénération et de conversion»⁷.

De facture traditionnelle (son plan et ses différentes têtes de chapitres se conforment aux modèles en usage avant elle), l'*Homilétique* de Vinet est déjà remarquable par les nouveautés qu’elle laisse transparaître derrière des apparences sans surprise. En la lisant parallèlement à d’autres ouvrages similaires de la même époque, on ne tarde pas à découvrir que Vinet a laissé sur toutes ses pages la trace d’un coup d’œil renouvelé sur l’activité et les procédés du prédicateur. On y retrouve, sous une autre forme, aussi bien les principes directeurs de son apologétique que ses conceptions en critique littéraire. Ses exégètes ne s’en sont généralement pas assez rendu compte. C’est dommage. On ne comprend pas vraiment les mécanismes de sa critique littéraire si l’on n’a pas lu son *Homilétique* de manière approfondie. Et c’est dans ce manuel qu’on perçoit le mieux sa manière de mettre son apologétique en action. Qu’on en juge à cette citation: «Il faut défendre la vérité avec les armes de la vérité... Etre éloquent, c’est être vrai; être éloquent, ce n’est pas ajouter quelque chose à la vérité, c’est enlever l’un après l’autre les voiles qui la couvrent»⁸.

Mais la nouveauté majeure de ce manuel est d’insister sur la qualité personnelle du prédicateur tout autant, voire parfois davantage que sur celle de sa

⁴ *Philosophie religieuse*, p. 145.

⁵ L’homme d’état Henri Druey, chef de la révolution radicale de 1845, écrivait encore le 25.12.1846 au professeur genevois Jean-Jacques-Caton Chenevière que Vinet, en 1837, était «surtout venu à Lausanne pour faire de la propagande», spécialement en faveur du Réveil. Cette correspondance est parue dans la *Revue historique vaudoise*, 1984, p. 73-222.

⁶ *La vérité n’a point de couture — Réflexions et aphorismes tirés des agendas*, Lausanne 1983, p. 86.

⁷ *Philosophie religieuse*, p. 138. Soulignements de Vinet.

⁸ *Homilétique*, p. 9.

prédication. Pourquoi cette insistance? Répondre à cette question, c'est nous mettre sur le chemin des raisons qui ont assuré le succès des conceptions vinétiennes en matière de théologie pastorale.

Un constat sans illusion

Vinet n'aurait pas insisté comme il l'a fait sur ce problème de qualité s'il n'avait eu conscience de l'état parfois lamentable de la prédication dans la francophonie protestante de son temps. Les éloges que son discours d'installation, en 1837, a prodigués à la prédication influencée par le Réveil ne doivent pas faire illusion. Leur portée était surtout rhétorique: il s'agissait pour lui d'opérer par effet de contraste. Quand, dans ce discours, Vinet parlait de cette nouvelle prédication au passé, comme s'il suffisait d'établir un constat historique, c'était seulement une manière de dire. En réalité, il décrivait prédication et prédicateurs tels qu'ils devaient encore devenir, — tels qu'il se proposait de préparer ses étudiants à l'être. Son discours de 1837 était un plan de bataille qui pouvait s'autoriser de quelques glorieux exemples, mais qui restait à mettre en œuvre dans la plupart des cas.

Au début du siècle dernier, à la campagne surtout, bien des pasteurs se contentaient de ressasser sempiternellement un stock parfois fort restreint de sermons composés en début de ministère. On connaît le cas d'un pasteur qui n'en eut jamais que douze à disposition, un autre sept! De plus, cette prédication était souvent terne et ennuyeuse, à force d'être moralisatrice et didactique. Etait-ce dû, surtout dans le canton de Vaud, à l'habitude que les pasteurs de cette Eglise avaient héritée de l'ancien régime d'éviter dans leurs sermons les idées générales et les débats d'idées pour s'en tenir strictement et prudemment à des paraphrases du texte biblique? L'un des adversaires les plus décidés de Vinet, l'homme d'état radical Henri Druey le pensait: «C'est le détestable genre de nos prédicateurs qui fait fuir les temples»⁹ — remarque qui visait les pasteurs citadins aussi bien que les campagnards.

Le jugement sévère que Vinet portait, sans trop le dire, sur la prédication et les prédicateurs de son Eglise et de son temps est comme le revers de la médaille dont son discours de 1837 et dont son *Homilétique* constituent l'avers — un revers qui, en l'occurrence, commande et soutient les traits dominants de l'avers. Or ce qui est ainsi vrai de l'*Homilétique* l'est encore davantage de la *Théologie pastorale*. Vinet était trop pédagogue, trop respectueux aussi du ministère auquel il entendait préparer ses étudiants, pour se permettre de critiquer ouvertement devant eux les pasteurs déjà à la tâche. Ses propres refus d'entrer dans l'exercice pratique du pastorat ne lui auraient décemment pas permis de le faire. Mais quand il s'est agi pour lui de répondre au mandat qui lui avait été confié d'enseigner l'ensemble de la théologie pratique, et non l'homilétique seulement, c'est l'image pessimiste qu'il se

⁹ Lettre du 16.3.1846, à Chenevière.

faisait du pastorat existant qui a commandé sa réflexion et son discours sur ce point. Cette image pourrait aussi expliquer en partie ses refus d'entrer lui-même dans ce ministère.

La lecture de ses deux ouvrages de théologie pratique, surtout celle de la *Théologie pastorale*, ne suffit donc pas à les situer. Leur cadre de référence se trouve ailleurs: dans son *Mémoire sur la liberté des cultes* (1826) et dans son *Essai sur la manifestation des convictions religieuses* (1842), qui sont aussi les deux ouvrages les plus systématiques, les plus doctrinaux et les plus polémiques qui soient sortis de sa plume. Vinet avait seulement 29 ans quand il livra le premier au public. La manière dont il y faisait la critique du corps pastoral alors en place n'en est que plus significative de ses impressions premières:

«La qualité de fonctionnaire public dénature souvent le caractère du pasteur. Elle lui inspire trop souvent la tentation de s'appuyer du pouvoir là où il sent échouer son zèle ou défaillir son talent [...] Dans le système de la religion de l'Etat, la profession d'ecclésiastique est une ressource, et une ressource commode. Si elle n'ouvre pas une brillante perspective, elle offre à la médiocrité même une existence assurée; elle devient un genre d'industrie précieux, le plus facile à exploiter. Maltraité par la fortune, et doué d'une ambition modique, un jeune homme est poussé dans la carrière ecclésiastique par la vocation du besoin. Il se soumet à des épreuves qui ne sont jamais bien rigoureuses, si l'on en juge par l'ensemble des résultats. Réussissent-elles, il a du pain; et s'il s'aperçoit, à l'entrée de ses fonctions saintes, qu'il a une conscience, il tâche de prendre le goût de son état, et de former en lui la vocation qui aurait dû s'y faire sentir plus tôt»¹⁰.

Loin de s'atténuer, cette première impression n'a fait que se confirmer au fur et à mesure que Vinet avançait dans son idée que la séparation de l'Eglise et de l'Etat était un «dogme» nécessaire et dont l'application devenait selon lui inévitable¹¹. Il est vrai que, pour soutenir sa thèse majeure en la matière, Vinet n'a pas hésité à exagérer les défauts des Eglises rattachées à l'Etat, pour mieux vanter les qualités (encore toutes hypothétiques) de celles qui en seraient séparées. Déjà dans le *Mémoire* de 1826, il avait imaginé que, dans un régime de séparation, «la vocation intérieure a le dessus» et n'avait pas hésité à décrire en termes quasi paradisiaques le nouveau statut que ce régime ferait à la condition pastorale: «Celui-là seul s'enrôle parmi les soldats de Jésus-Christ, qui se sent du goût pour les travaux de cette milice sacrée [...] A des âmes élevées et sensibles, les fonctions de prêtre ne paraîtraient-elles pas d'autant plus belles et attrayantes qu'aucun avantage temporel n'y serait attaché? [...] Ou je me trompe fort, ou il n'y aura pas de mauvais ecclésias-

¹⁰ Ed. 1944, p. 224-225.

¹¹ J'ai examiné de plus près les éléments de son attitude et de son argumentation dans ce domaine lors du colloque Jean-Boisset de 1981. Cf. *La controverse interne au protestantisme*, Michel Péronnet éd., Montpellier, Université Paul Valéry, 1983, p. 273-287.

tiques; car celui qui se mettra sur les rangs pour l'être est d'avance [sic!] un bon ecclésiastique, pour ce qui concerne les sentiments et la foi»¹². L'*Essai* de 1842 n'a fait qu'aggraver encore le jugement implicite et sévère que cette image-force d'un autre corps pastoral le conduisait à porter sur l'état du corps pastoral effectivement en exercice: «Nous voulons que les prétentions des corps ecclésiastiques ne puissent trouver aucun appui dans les institutions [de l'Etat]; nous voulons que la pensée ne puisse même pas leur en venir; nous voulons qu'ils restent purs en dépit d'eux-mêmes, ou, du moins, qu'une des tentations les plus dangereuses leur soit épargnée»¹³.

Les «nouveaux pasteurs» et leur identité

Si Vinet avait pu imaginer que le corps pastoral des Eglises séparées de l'Etat ne se montrerait à l'usage ni meilleur ni pire que celui des Eglises qui devaient garder des liens avec lui, ou s'il avait pu deviner combien les «garanties» qu'il cherchait à prendre de ce côté-là se montreraient inefficaces dans la pratique, il aurait beaucoup déchanté. Même désillusion s'il avait pu supposer que sa *Théologie pastorale* profiterait autant aux pasteurs «nationaux» qu'aux pasteurs «libristes» des générations suivantes. Mais peu importent en l'occurrence les sentiments qu'auraient pu lui inspirer, s'il les avait vécues, les déconvenues de ses hypothèses en la matière. L'essentiel est ici de remarquer combien toute la conception du pastorat qui a fait la nouveauté de son enseignement à l'Académie de Lausanne est étroitement tributaire d'une nostalgie ou d'un rêve: Vinet a réussi à renouveler l'idée que les pasteurs pouvaient se faire de leur propre ministère, il les a aidés à se résigner par rapport à la société dans laquelle ils devaient l'exercer, mais dans l'exacte mesure où il a pensé ce ministère en référence à une situation ecclésiastique différente de celle qu'il avait sous les yeux, — une situation qui était donc chez lui de l'ordre du rêve, et non de la réalité.

On ne saurait imaginer de forme de raisonnement et d'argumentation qui convînt mieux à l'auditoire potentiel que constituait le corps pastoral de cette époque. Le 19^e siècle a été une période de grandes mutations sociales et culturelles, surtout en ses débuts. Le tissu des relations interhumaines qui avaient caractérisé l'ancien régime s'était complètement transformé. Ne sachant plus au juste comment se situer par rapport à un style de vie si nouveau à tant d'égards, bien des pasteurs et des futurs pasteurs, qu'ils soient orthodoxes ou libéraux, passaient par une crise d'identité, comme on dit aujourd'hui. Opérant à coup de contrastes, leur dépeignant plus ou moins implicitement ce qu'ils ne devaient plus être, mais surtout ce qu'ils pouvaient être désormais très positivement, Vinet les aidait à sortir d'une époque (ou d'une sensibilité) pour entrer dans une autre.

¹² *Ibid.* p. 225-226.

¹³ Ed. 1928, p. 382-383.

Or la rupture qu'il les incitait à entériner (même si la plupart d'entre eux devait rester fidèle au système des Eglises unies à l'Etat) passait bel et bien par la ligne de démarcation qu'il entendait faire respecter entre l'Eglise ou la religion d'une part, et l'Etat de l'autre. Depuis la Réforme, soit pendant près de trois siècles, surtout dans le canton de Vaud, les pasteurs avaient assumé des fonctions mi-civiles, mi-religieuses : ils tenaient les registres d'état-civil, dirigeaient les écoles, veillaient à l'assistance publique, etc. Vinet, maintenant, venait leur dire : votre fonction est seulement religieuse, elle ne doit être que cela, abandonnez tout ce qui fait de vous des agents du pouvoir étatique.

Même quand elle n'était pas exprimée clairement, cette argumentation était d'autant plus efficace et convaincante qu'elle reposait finalement tout entière sur une antithèse particulièrement bien adaptée à la sensibilité de l'âge libéral et romantique : Vinet ne cessait de parer la religion (ou l'Eglise) de toutes les vertus, tandis qu'il chargeait l'Etat de toutes les corvées. Voici sommairement la structure de son discours constant sur ce point :

— *La religion* est le domaine de l'individuel, de la liberté, de l'amour, des méthodes persuasives, de l'influence morale, de l'épanouissement personnel ; elle relève «de Dieu».

— *L'Etat* est le domaine du collectif, de la nécessité, de la contrainte, de l'asservissement, de l'organisation, de la répression, de la force musculaire ; il relève «du monde».

Vinet a évidemment assorti les termes assez sommaires de cette antithèse de toutes sortes de nuances. Elles ne changent rien au fait que cette vision-là du magistrat civil et de sa fonction est fort peu réformée dans son fond, et trahit une méconnaissance grave du rôle effectivement assumé par les magistrats dans la Réforme du XVI^e siècle. Mais Vinet n'en avait cure, et ses lecteurs encore moins. Ils ont compris, en le lisant, que leur ministère ne relevait plus de la police des mœurs et de la répression (ce que le consensus social lui avait si longtemps et si souvent imposé d'être), mais du rayonnement personnel et de la liberté. Que cette nouvelle constante de comportement ait mis du temps à entrer dans les faits ne change rien à l'affaire : un virage important était pris dans la définition de l'identité pastorale.

Nouveautés substantielles

Si Vinet a pu aider ceux de ses contemporains qui étaient pasteurs en leur proposant de mettre en œuvre la vision du ministère dont il rêvait et qu'il n'avait jamais eu le courage, la force ou l'envie d'assumer lui-même, il ne les a cependant pas nourris de rêve seulement, sinon ils ne l'eussent pas écouté jusqu'au bout. La force et l'originalité de Vinet (pour l'époque) ont été de nourrir ce rêve à réaliser d'une substance qui allait précisément permettre à ces pasteurs de devenir, chacun à sa mesure, ce qu'il leur proposait d'être. En d'autres termes, Vinet leur a exposé les éléments d'une spiritualité qui devait

s'imposer comme la contrepartie très concrète de la vision assez schématique qui commandait l'ensemble de son propos:

a) De même qu'il insistait en homilétique sur la *vocation* du prédicateur, Vinet a cherché à montrer aux pasteurs comment éveiller et entretenir leur *vie intérieure*. Avant lui, les théologies pastorales d'expression française se contentaient de rappeler les fondements théologiques du ministère et d'insister très traditionnellement sur la dignité qu'on attend du ministre (le pastoraat conçu comme modèle de vie morale et chrétienne). Vinet a su se souvenir de ce qu'il avait découvert ailleurs, en particulier chez les piétistes allemands (surtout Bengel), chez les néo-luthériens (Claus Harms) ou chez les anglo-saxons (Bridge) et il s'est efforcé de mettre ces réflexions et ces conseils à la portée de ses étudiants, puis de ses lecteurs.

b) Dans le même ordre d'idées, il a osé une nouveauté qui n'avait sauf erreur pas de précédent dans le protestantisme d'expression française: il s'est beaucoup inspiré de *l'apport catholique français* (Fénélon, Massillon, Bérulle, Bourdaloue, Saint-Cyran). S'en fût-il inspiré dans ses cours s'il avait enseigné à Montauban, parmi des Huguenots encore traumatisés par les dragonnades et par la révocation de l'Edit de Nantes, ou dans une Genève qui digérait difficilement l'adjonction à son territoire des communes sardes et catholiques dont l'avait gratifiée le traité de Vienne? L'Académie de Lausanne, implantée dans un canton sans problème confessionnel brûlant, ne lui inspirait pas les ménagements dont il aurait dû tenir compte ailleurs. Il a donc pu ouvrir une voie nouvelle en théologie protestante. Lui qui, en d'autres pages, s'est montré si sévère à l'endroit du cléricalisme et du sacerdotalisme catholiques, n'a pas hésité à reprendre à son compte de nombreux conseils de ces auteurs (*la Théologie pastorale* comporte dix-sept renvois à Massillon) sur la spiritualité du sacerdoce et l'esprit de consécration qu'il suppose.

c) Vinet a enfin franchement innové avec la partie de son cours intitulée «De la cure d'âme appliquée aux individus». La religion étant pour lui de l'ordre de l'individuel, et non du collectif, il a aussi voulu que les pasteurs pensent à leur troupeau comme à *un ensemble d'individus différents les uns des autres*, et non comme à une masse plus ou moins anonyme. Déjà dans son discours d'installation, il avait relevé combien la prédication nouvelle, émaillée d'«analogies familières», d'«allusions poignantes», de «vives apostrophes», semblait «décomposer l'auditoire pour établir une conférence entre chaque individu et le prédicateur»¹⁴. Dans la *Théologie pastorale*, il a montré comment le troupeau se diversifie en types humains différents les uns des autres. Ce n'était pas encore, et de loin, la «psychologie religieuse» qui devait tenir le haut du pavé dès 1895, avec son examen des multiples comportements individuels qu'un pasteur peut rencontrer, voire avec son analyse des comportements pathologiques. Mais c'était un premier essai, quasiment inconnu

¹⁴ *Philosophie religieuse*, p. 153.

jusqu'alors, de montrer à ses étudiants combien on ne saurait aborder tous les intéressés de la même manière. Ses critères de diversification étaient d'ailleurs directement empruntés à la sensibilité revivaliste; l'intitulé des différentes catégories qu'il distinguait le montre à l'envi: «les personnes décidément pieuses, les nouveaux convertis, les réveillés, les âmes troublées, les orthodoxes, les sceptiques, les indifférents, les incrédules, les rationalistes, les stoïciens». Le détail de ses analyses ne fait que confirmer cette première impression.

Du rêve libérateur au modèle-carcan

Le «rêve» pastoral de Vinet ne manquait donc pas d'ancrages dans le réel. C'est certainement ce qui a fait sa force. Il a incontestablement marqué non seulement toute la pratique pastorale d'expression française, mais encore une part importante de l'ecclésiologie réformée francophone, tant il est vrai que les pasteurs sont restés longtemps et sont encore à bien des égards des personnages-pivots de l'institution ecclésiale protestante.

Ce rêve est-il toujours resté aussi libérateur et mobilisant qu'il le fut dans les toutes premières décennies de sa diffusion? S'il a pu aider plusieurs générations de pasteurs à se situer par rapport à leur temps, ne s'est-il pas mué peu à peu en un programme-carcan, en une sorte de nouveau légalisme de la fonction pastorale, tout aussi «fatigant» en son genre que le joug dont se sentaient chargés les contemporains des pharisiens (Mt. 11:28)?

Poser la question, c'est y répondre: faute d'être resté assez dans le droit fil des motivations qui ont inspiré les articulations et nouveautés essentielles de la théologie pastorale selon Vinet, on est ensuite tombé dans le piège des constantes qu'elle proposait. Vinet demandait aux pasteurs d'être quelqu'un, de laisser transparaître leur vocation et leur foi dans tout leur ministère, et de veiller à en entretenir activement la flamme. Mais ce souci d'être quelqu'un, d'être une «personnalité religieuse» faisant bénéficier de son trop-plein de spiritualité des paroissiens en état de manque hebdomadaire, ne devait pas tarder à devenir une perspective insoutenable pour certains jeunes pasteurs qui ne se sentaient précisément pas capables d'assumer une telle fonction de médium. Les uns ont alors choisi de faire bonne mine à mauvais jeu et sont retombés dans les travers du fonctionnarisme ecclésiastique. D'autres se sont sentis soulagés quand, dans la foulée de Karl Barth, dès 1930, on est venu leur rappeler cette vérité que Vinet connaissait déjà: l'Evangile fait son chemin par ses qualités intrinsèques, non par l'habileté du prédicateur ou du pasteur. En revanche, ceux qui restaient fidèles aux intentions premières de Vinet éprouvaient d'autant plus de peine à faire passer son message en la matière qu'ils semblaient éprouver de grandes difficultés à le formuler dans un langage qui fasse mouche et retrouve la force de conviction à laquelle tenaient ses succès initiaux.

Mais était-ce affaire de langage seulement ? Le rêve ecclésial de Vinet, nous l'avons vu, était particulièrement bien adapté à son époque. Il a aidé les pasteurs d'alors à se déprendre d'une situation en passe d'être révolue, mais dans laquelle ils se sentaient englués, pour mieux s'investir dans une autre, qui était encore en devenir. Les conditions, depuis lors, ont bien changé. Faut-il alors se mettre en quête d'un autre rêve ? Celui de Vinet n'avait finalement rien d'onirique. Il reposait sur une analyse et une prise de conscience dont on peut contester le bien-fondé, mais qui étaient proprement théologiques : Vinet a structuré toute sa conception du ministère en fonction de la représentation qu'il se faisait de la façon dont Dieu intervient dans l'histoire des hommes — par l'action de son Esprit dans l'intimité profonde des individus. Aujourd'hui de même : il semble bien que le seul moyen de répondre dynamiquement aux problèmes de l'identité pastorale soit encore et toujours de s'interroger sur la théologie fondamentale qui préside, sciemment ou non, à l'élaboration des théologies pratiques.

DIALECTICA
Case postale 1081, 2501 Biel (Suisse)
(Suisse: 65. f.s. — Etranger: 80 f.s.
C.c.p. 10-5708, Dialectica Lausanne)

SOMMAIRE
1985/4

Entretiens d'Oxford, 3-9 septembre 1984

Alfred J. Ayer: *The scope of Reason.*

Leszek Kolakowski: *Irrationality in Politics.*

Jean Ladrière: *Rationalité et irrationalité en politique.*

Paul Ricœur: *Irrationality and the Plurality of Philosophical Systems.*

Ruth Barcan Marcus: *Is there Irrationality in the Existence of a Plurality of Philosophical Theories?*

Werner Marx: *Ethos and Morality.*

David Pears: *Reply to Professor Marx's Paper.*

Donald Davidson: *Incoherence and Irrationality.*

Gilles G. Granger: *Les deux niveaux de la rationalité.*

LIVRES REÇUS

Tables annuelles du vol. 39.